



Webinaire gratuit

LES LIMITES DE L'AUTONOMIE DE LA PERSONNE PROTÉGÉE

Mardi 17 octobre 2023 de 11 h à 12 h 30

Depuis juin 2020, la Mutuelle Générale des Affaires Sociales organise des conférences en ligne dédiées aux MJPM et traitant de thématiques prégnantes dans leurs pratiques professionnelles au quotidien.

Pour cette 12^e conférence, la MGAS vous propose l'intervention de **Gilles Raoul-Cormeil, Professeur de droit privé et de sciences criminelles à l'Université de Caen Normandie**, sur les limites de l'autonomie du majeur protégé.

Le Professeur Raoul-Cormeil reviendra sur la modification du Code civil par la Loi de 2007, sur la jurisprudence qui se construit avec la pratique des professionnels et s'intéressera à la notion de risque et de son évaluation dans la protection du majeur.

Son intervention sera suivie d'un temps d'échange avec les participants.

Ce webinaire est réservé aux MJPM.

Pour s'y inscrire, [cliquez ici](#).

L'article 415 du Code civil dit clairement l'importance de la prise en compte de l'autonomie, même limitée, de la personne protégée et qu'elle ne peut être niée.

Si le MJPM doit soutenir le majeur protégé dans ses droits, l'application concrète au quotidien du mandat de protection de la personne se confronte à des difficultés pratiques sur lesquelles il faut trancher avec le plus de justesse possible. Le MJPM est donc souvent pris dans un dilemme entre la protection des droits et la sauvegarde de la personne.



La Mutuelle Générale des Affaires Sociales propose des solutions en complémentaire santé et prévoyance spécifiques aux attentes et besoins des personnes sous mesure de protection juridique et de leur tuteur ou curateur.



MGAS votre partenaire professionnel

La MGAS vous propose des solutions en complémentaire santé adaptées aux besoins des personnes sous mesure de protection juridique, ainsi qu'à leurs mandataires, grâce à sa proximité et sa qualité de gestion. La MGAS est l'interlocuteur privilégié des MJPM en matière d'assurance santé et de prévoyance.

mgas.fr

La MGAS et ses partenaires mettent à votre disposition son « Extranet MJPM », réservé uniquement à des utilisateurs MJPM indépendants, préposés d'établissements ou salariés du service tutélaire d'une association. Cet extranet vous permet de contractualiser en ligne (adhésion, résiliation) au moyen d'une signature électronique à valeur légale, et d'avoir accès à des services (votre portefeuille en ligne, l'historisation de toutes les opérations au format PDF, la demande de réédition de cartes de tiers-payant, le téléchargement de documents d'information ou contractuels, les coordonnées de vos interlocuteurs, etc.).

La page d'accueil met à votre disposition des informations ciblées qui concernent votre secteur et votre actualité (CSS, déconfinement des MJPM, déduction des frais de tutelle ou de curatelle pour le calcul de l'impôt sur le revenu, etc.).

mjpm.mutuelle-europe.com

Contact presse

Justine Racinet, Chargée de communication MGAS
Tél.: 01 44 10 55 68 | justine.racinet@mgas.fr

96 avenue de Suffren, 75730 Paris Cedex 15
mgas.fr

